



Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Magny-en-Vexin



Arrêté n° 2026-02 Arrêté de délégation fonction à un Adjoint

Le Maire de la commune de Haute-Isle
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal fixant à 3 le nombre des adjoints ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04/04/2026 constatant l'élection de M. Guillaume RAIMOND en qualité d'adjoint au Maire ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des Finances Communales, et des Ressources Humaines il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Guillaume RAIMOND Adjoint au Maire à compter du 07/04/2026.

ARRETE

Article 1

En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, M. Guillaume RAIMOND, adjoint au maire, est délégué aux affaires financières et aux ressources humaines assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.

Article 2

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 3

Le Maire de la Commune de Haute-Isle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à Haute-Isle le 07/04/2026
Le Maire, Jean-Yves BOUQUEREL

